

Intersyndicale de la Caisse d'Epargne d'Alsace

CFDT - FO - SUD

M. Jean-Pierre DERAMECOURT
Président du Directoire
CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE
2, Quai Kléber
67000 STRASBOURG

LETTRE OUVERTE

Strasbourg, le 03 avril 2008

Monsieur le président,

Suite à notre rencontre du 11 mars dernier avec Mme Elise PAQUET DRH et M. Marion-Jacques BERGTHOLD Membre du Directoire en charge du Pôle des ressources humaines, nous revenons vers vous sur la NAO 2008 et votre fin de non recevoir à notre proposition de versement d'un complément d'intéressement.

En effet, l'abondement patronal de 500 € à la condition du versement d'un montant identique par le salarié dans le PEE constitue une injustice sociale et entraîne une discrimination entre celles et ceux qui ont la capacité d'épargner et la majorité des autres dont les fins de mois sont difficiles. Le prêt de 1.500 € sur 36 mois reste un leurre, dans la mesure où le maintien du pouvoir d'achat à crédit n'est pas concevable.

Aussi, afin de prendre en compte la réalité de la situation de notre Caisse et celle de nos collègues de travail, nous sommes prêts à examiner avec vous la proposition alternative de favoriser l'épargne salariale par la mise en place d'une prime PEE, sous deux conditions :

- le maintien du choix entre la perception immédiate de la prime ou son versement dans le cadre du PEE, à coût identique pour l'entreprise, conformément à l'accord du 11.05.01 conclu par certaines de nos organisations et notre dirigeant de l'époque M. Alain MAIRE,
- la révision du montant et de la quote part de l'abondement PEE, fixée en 2001 à 300 % du versement volontaire des salarié(e)s par ce même accord.

Nous restons convaincus que ces avancées sont légalement et financièrement possibles. Dans cette attente, recevez, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

les délégués syndicaux

Patrick SCHIRCK

Laurence MIESIAC

Bernard MEYER

NB : copie adressée à Mme Astrid BOOS, Présidente du COS